

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Déconstruction des deux locaux commerci Création d'un magasin Lidl et son parc de s	•	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pé	etitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	LIDL	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	VUILLERMET Jacques Responsable Développement Immobilier	
RCS / SIRET 3 8 3 2 6 2 6	2 2 0 4 9 0 1 Forme juridique SI	NC
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	ez à votre demande l'annexe obligatoire n' au des seuils et critères annexé à l'article R. 122- dimensionnement correspondant du projet	-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Caractéristiques du projet au regard des se (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autre Le projet consiste en la construction d'un la alimentaire. Il sera superposé à un parc de station sol pour un nombre total de 70 places.	<i>es nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i> magasin LIDL, surface de vente
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus		
	Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du fo	ormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Le projet consiste en la construction d'un r	magasin LIDL . Pour cela, la déconstruction des ma IDL sera superposé à un parc de stationnement er	

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra l'aménagement d'un nouveau magasin de distribution alimentaire à l'enseigne Lidl sur la commune de Gex (01), à la place de deux magasins existants (un ancien magasin de distribution alimentaire Leader Price et un ancien centre d'entretien de véhicules). Les bâtiments sont anciens (construits au début des années 1990, donc très faiblement isolés), les deux locaux existants sur site ne sont plus utilisé depuis un an et demi pour Leader Price et depuis fin décembre 2019 pour First Stop. L'objectif du projet est de proposer aux habitants de la commune et ses alentours un magasin de vente alimentaire à assortiment sélectionné pouvant répondre à leurs besoins.

Un parking souterrain sera mis en place pour le stationnement des véhicules des clients et du personnel du magasin. Cet aménagement permet d'éviter l'étalement urbain et de reconstruire "la ville sur la ville" sans en changer fondamentalement la destination préalable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont se dérouler en plusieurs phases :

- Déconstruction des bâtiments commerciaux existants et dépose de l'enrobé;
- Terrassement;
- Fondations:
- Réseaux enterrés ;
- Construction du parking enterré et du nouveau bâtiment commercial ; Aménagements des abords (notamment les espaces verts).

La durée de chantier est estimée à environ 9 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site restera un espace à vocation comerciale, et à dominante alimentaire. Le parking permettra le stationnement des usagers du magasin et du personnel. Le site est bien desservi par les transports en commun. Un arrêt de bus est situé au droit du site à l'adresse 410 avenue des Alpes, Aiglette Sud, GEX.

Une attention particulière sera portée sur l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales et au soin des espaces verts entourant l'immeuble qu'il est prévu de construire.

Lidl s'engage à être autonome dans la gestion de ses déchets. Les cartons seront collectés, triés et compactés en balles directement sur site avant d'être acheminées sur la base logistique dont dépend ce point de vente. Les balles de cartons sont ensuite valorisées auprès de filières spécialisées de type papeteries. Les plastiques sont triés suivant leur qualité et suivant la présence de colorants.

Les denrées alimentaires qui ne répondent plus à notre cahier des charges de fraicheur et de qualité, notamment les fruits et légumes ou les fleurs. Dans un premier temps les denrées alimentaires fruits et légumes et pain sont dans un premier temps proposées en arrière caisse à 1€.

Pour chaque cagette vendue, 50 centimes d'euros sont collectés et reversés pour les Restos du Cœur.

Si les produits en cagette, ne sont pas vendu, ou si les produits sont trop abîmés pour être proposés dans les cagettes à 1€, ces produits alimentaires périssables sont collectés et réacheminés sur la base logistique dont dépend le magasin, pour être valorisé auprès d'une unité de méthanisation pour les fruits et légumes et le pain sera revalorisé par une entreprise qui le transformera en levure..

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme Le projet est soumis à : - un permis de construire au titre du cod	entale devra être jointe au(x) dos	ssier(s) d'autorisation(s).
		ration - préciser les unités de mesure utilisées
Emprise cadastrale Emprise au sol Surface de plancher Surface de vente Nombre de places de parking Surface d'espaces verts	eurs caractéristiques	Valeur(s) 3 530 m ² 2 265 m ² 1 404 m ² 995 m ² 70 places 749 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques	1 Long. 46°33'76"60 Lat. 06°07'30"47
d'implantation Rue de l'aiglette 01170 GEX	Pour les catégories 5° a), 6° a) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 338°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :), b)
Jo	oignez à votre demande les a	nnexes n° 2 à 6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été automodification/extensi 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été automodification/extensi 	Le site est actueller Stop. Ils n'ont pas f sont pas enregistre nt les projet et	rage existant? Oui X Non L t d'une évaluation Oui Non X ment exploité par deux magasins Leader Price et First fait l'objet d'une évaluation environnementale et ne ées en tant qu'ICPE.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			La ZNIEFF de type 2 la plus proche "Bas-Monts Gessiens" se situe à 200 m au Nord. La ZNIEFF de type 1 "Le mont Mourex" se situe à 2 km à l'Est du site.
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			La zone la plus proche se situe à 3 km au Nord du site : "Protection Des Oiseaux Rupestres"
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Le projet se situe à 450 m à l'Ouest du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Le site est en dehors de zonages patrimoniaux. Un lavoir situé à environ 1 km est inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Une zone humide se trouve en limite Ouest du site d'étude et correspond au zonage de la rivière l'Oudar. Aucune intervention ne sera réalisée dans le zonage, celui-ci sera identifié et évité entièrement.

			La commune de Gex n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le projet se situe dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau souterraine du puits de Pré Bataillard. Suite à la demande de l'ARS, l'étude hydrogéotechnique a été revue et des compléments apportés. L'influence du projet sur la ressource exploitée pour l'AEP par le captage du Pré Bataillard a été évaluée (conclusion partie G page 26 de l'étude présente en annexe 7). Cette étude évalue également l'incidence du projet sur l'ensemble de la ressource et propose les mesures adéquates pour réduire l'impact du parking.
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est "Crêts du Haut-Jura" situé à environ 2 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?		X	Aucun monument classé ne prend place dans le secteur du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature 3 De quelle importance 3						
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le site sera connecté au réseau d'eau potable de la commune. Un compteur permettra de suivre la consommation en eaux. Aucun pompage n'est prévu que ce soit dans les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			L'étude hydrogéologique présente en annexe 7 reprend l'ensemble des éléments concernant la ressource souterraine (conclusion page 26). Cette étude à été réalisée pour une première version du projet (avec deux niveaux de parking souterrains), la version actuelle ne présente qu'un seul niveau et sera donc moins profond. Les risques de recoupement de nappe s'en voient diminués. Ne prendre en compte seulement le niveau -1 dans l'étude hydrogéologique.		
	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		Le chantier sera excédentaire en déblai (matériaux de démolition). La part excédentaire sera évacuée et réutilisée sur d'autres chantiers. Les déblais (matériaux de terrassement et de démolition ne présentant pas les qualités techniques nécessaires pour la réalisation du projet) seront évacués afin d'être : soit utilisés en remblais pour des opérations déficitaires, soit mis en "décharge" (ISDI) sur un site autorisé. Pour réduire au maximum les excédents, la conception du projet prévoit une optimisation des volumes.		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Des matériaux nobles (granulats) seront nécessaires pour la création de la plate-forme du projet et des bâtiments. Ces matériaux permettront de garantir la portance nécessaire à la réalisation du projet.		
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Le projet ne prend place dans aucun zonage écologie réglementaire ou d'inventaire. Celui-ci prend la place d'un site déjà urbanisé. Pour autant, le terrain objet du projet est attenant, en limite Ouest, au petit cours d'eau l'Oudard. Une densification de la végétalisation verticale de la zone située entre l'Oudard et notre bâtiment sera réalisée afin de protéger les cours d'eau et sa ripisylve. Il est à noter que la construction sera reculée et éloignée de plusieurs mètres par rapport à l'Oudard.		
			X	Aucun site Natura 2000 aux abords du projet. Le site le plus proche est "Crêts du Haut-Jura" situé à environ 2 km au Nord-Ouest.		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site d'implantation du projet est actuellement occupé par deux friches commerciales : les anciens locaux de Leader Price et de First Stop.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	La commune de Gex n'est concernée par aucun PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	La commune de Gex n'est concernée par aucun PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		En phase travaux : le trafic sera principalement dû à la circulation des camions qui alimenteront le chantier et des engins évoluant sur le site. La période de travaux est estimée à environ 9 mois. En phase exploitation : le magasin va générer du trafic. Il est prévu que ce trafic sera supérieur à l'actuel engendré par les précédents magasins (plus grande fréquentation). Les voiries du secteur sont dimensionnées pour accueillir ce trafic. La nouvelle voie de bus, créée en début d'année 2020 permet de répondre aux besoins de mobilité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	\square	Le fonctionnement des équipements de production de froid et du quai de livraison du nouveau magasin sont source de bruit. Lidl à mandaté la société DECIBEL afin de réaliser une étude d'impact acoustique. Cette étude est présente en Annexe 8. Les mesures proposées par le bureau d'étude seront mises en place lors de la construction du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Les émissions lumineuses proviendront des éclairages extérieurs (éteints à 22h). Pour réduire l'impact, à compter du départ du dernier client l'éclairage du point de vente est réduit de 2/3, pour limiter la consommation électrique tout en maintenant une luminosité convenable pour permettre à l'équipe du point de vente de travailler sur place. A la mise sous alarme de l'établissement les éclairages s'éteignent avec une temporisation. De plus, les dispositifs d'éclairage sont adaptés (faible consommation en énergie) et directionnel (flux lumineux orienté vers le sol pour réduire l'empreinte lumineuse du site).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		ll n'y a pas de rejets dans l'air en dehors des extracteurs d'air du local préparation pain. Les eaux de ruissellement de surface collectées sur l'aire de parking seront
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		traitées avant leur rejet au moyen d'un débourbeur séparateur d'hydrocarbures. Il comportera un débourbeur intégré, ainsi qu'un filtre coalescent et un regard de prélèvement en sortie d'ouvrage, permettant de vérifier la qualité des rejets. La rétention des eaux pluviales se fera par l'intermédiaire d'un bassin d'évapotranspiration de 42m3 puis d'un bassin de rétention enterré de 110m², tous deux seront situés à l'Ouest du projet. Le rejet des eaux pluviales sera réalisé dans le réseau commun avec un débit régulé selon les demandes du service des eaux pluviales de l'agglomération du Pays de Gex.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le magasin sera connecté au réseau d'assainissement collectif de la Rue de l'Aiglette pour le rejet des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Phase travaux : les déchets seront principalement des matériaux inertes issus des travaux de terrassement. Ces matériaux seront réutilisés ou mis en dépôt définitif. Des bennes seront en place pour la collecte des déchets divers. De l'amiante a été identifiée sur site lors du diagnostic technique Amiante (Annexe 9), celle-ci sera gérée suivant la réglementation en vigueur. Phase exploitation : Les cartons sont triés et valorisés, tout comme les matières plastiques et les denrées alimentaires non vendues. Ils sont ensuite vendus, donnés ou collectés par des entreprises spécialisées.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	La conception du projet a pris en compte les sensibilités du secteur en terme de patrimoine et paysage. Des mesures simples seront mises en place, par exemple : es parties des vitres situées le long de la route départementale, où des meubles masquerons l'ouvrant, seront masqués par des vitrophanies flateuses qui exposerons des paysages locaux : massifs montagneux Sur la zone du magasin actuel, le projet ne va pas modifier l'occupation des		
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	terrains, qui resteront à usage commercial.		
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
Le projet de création d'un magasin se situe dans la zone artisanale de l'Aiglette. Celle-ci est disposée à recevoir ce type d'infrastructure et cette typologie d'activité.						
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux de ruissellement de surface collectées sur l'aire de parking seront traitées avant leur rejet au moyen d'un débourbeur séparateur d'hydrocarbures. Il comportera un débourbeur intégré, ainsi qu'un filtre coalescent et un regard de prélèvement en sortie d'ouvrage, permettant de vérifier la qualité des rejets. La qualité des eaux traitées et rejetées dans les réseaux existants de la voirie laissera apparaître une teneur en hydrocarbures conforme à la législations en vigueur et garantie par le constructeur du

Le projet prévoit la création de 749 m² d'espaces verts Avenue des Alpes et Rue de l'Aiglette. Les espaces engazonnés seront plantés avec des essences endémiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation ne présente pas d'enjeu dans la mesure où il est situé dans la zone artisanale de l'Aiglette, au niveau de zones aménagées (commerces, parking, habitations, bâtiments, voies de circulation) globalement déconnectés de toute continuité écologique. Le projet va permettre une amélioration du site pour limiter l'imperméabilisation des sols, puisque celui-ci va permettre de rendre 267 m² d'espaces verts pleine terre en plus par rapport à l'état existant du site.

L'ensemble de ces éléments permettent de conclure qu'il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale concernant ce projet.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Mission G5 - Estimation des niveaux caractéristiques de nappe selon les Eurocodes DTU14.1 et gestion des eaux pluviales (stade AVP)

Cette annexe correspond à la partie 6.1 - Ressources.

Annexe 8 : Étude d'impact acoustique du nouveau magasin LIDL

Cette annexe correspond à la partie 6.1 - Nuisances.

Annexe 9: Diagnostic amiante - repérage avant démolition

Cette annexe correspond à la partie 6.1 - Émissions.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à PONTCHARRA

le, 15/02/2021

Signature

Jacques Vuillermet, Responsable Développement Immobilier